

BULLETIN D'ADHÉSION 2026



Prénom :

Nom :

Adresse :

Ville :

CP :

E.mail :

Tél. :

Profession :

Date de Naissance :

Responsable associatif, élu.e ? :

Mes centres d'intérêt :

CE QUE J'AI ENVIE D'APPORTER À L'ASSOCIATION (TALENTS, SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, ETC.)

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION REZÉ CITOYENNE POUR L'ANNÉE 2026 AU TARIF DIFFÉRENCIÉ DE :

(Les revenus mentionnés sont à titre indicatif)

☐

12€
Revenus inférieurs
à 1 500 €

☐

24€
Revenus compris
entre 1 500 € et 2 000 €

☐

36€
Revenus compris
entre 2 000 € et 3 000 €

☐

48€
Revenus supérieurs
à 3 000 €.

☐

Je fais un don à l'association de : _____ €

☐

J'ai pris connaissance et je suis en accord avec la charte *

☐

Je souhaite être informé-e de l'actualité de Rezé Citoyenne *

* Je certifie sur l'honneur, que je suis une personne physique et le règlement de mon adhésion ne provient pas du compte d'une personne morale (Société, association, collectivité,...) ; le paiement de mon adhésion provient exclusivement de mon compte personnel ou de celui de mon conjoint.

☐

Je paye par chèque

À l'ordre de Anne Kervarec - Mandataire financier de Rezé Citoyenne

☐

Je paye par virement

Important : Notez vos coordonnées sur le virement au Mandataire financier de Rezé Citoyenne
IBAN : FR76 1027 8361 5300 0127 3210 166 - BIC : CMCIFR2A



Date :

Signature :

L'adhésion ou les dons reçus et remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2026 pourront figurer sur la déclaration 2027 des revenus 2026. Pour l'année 2026 le reçu fiscal sera envoyé à l'adresse figurant sur le formulaire de don. Conformément aux dispositions de la loi relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique de nationalité française ou qui réside en France, à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € et à 15 000 € par foyer fiscal. Selon l'article 11-5 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, les dépassements sont sanctionnés par des peines de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

* VOS DONNÉES PERSONNELLES : En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient recueillies et enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Rezé Citoyenne, pour la gestion de vos dons, l'établissement et la mise à disposition de votre reçu fiscal, ainsi que pour nos actions de communication personnalisées à votre intention. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont exclusivement réservées à l'usage de Rezé Citoyenne et de son mandataire financier Anne Kervarec. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à Rezé Citoyenne à l'adresse suivante : contact@rezecitoyenne.fr